

RWE



Atelier sur les mesures d'accompagnement

Projet éolien des Pressoirs

Compte rendu
Paudy - Juin 2021

RWE Renouvelables France

Déroulé de l'atelier

1. Présentation de l'avancée et évolutions du projet
2. Présentation des mesures ERC et d'accompagnement
3. Atelier
4. Vote et conclusion

Le support de présentation est annexé au présent compte rendu.



Vos questions – nos réponses

A la fin du projet, est-ce le Préfet qui décide ?

C'est le Préfet qui décide d'autoriser ou non le parc éolien après avis du conseil municipal de la commune d'implantation et des autres communes dans un périmètre de 6km autour du projet. Le Préfet prend également en compte l'avis des services instructeurs et l'avis des habitants lors de l'enquête publique.

Quand projetez-vous l'enquête publique ?

Nous espérons une enquête publique au 1^{er} semestre de 2022.

La différence de puissance est-elle forcément corrélée à la hauteur de l'éolienne ?

C'est surtout la longueur de pale qui joue sur la puissance, pas nécessairement la hauteur du mat ou celle de l'éolienne entière.

Trois modèles sont actuellement à l'étude, avec des hauteurs en bout de pale très proches (autour de 180 m) mais avec des longueurs de pale différentes (entre 65 et 75m).

Quel est le bruit à ne pas dépasser pour une éolienne ?

Une étude acoustique est actuellement en cours sur la commune de Paudy. Des micros sont posés dans les habitations les plus proches du prochain parc éolien. Cette étude permet de vérifier le bruit ambiant. Un parc éolien doit respecter une réglementation acoustique, en ne rajoutant pas plus de 5 décibels au bruit ambiant le jour et 3 décibels au bruit ambiant la nuit. Un suivi acoustique sera réalisé une fois la mise en service du parc pour vérifier sa conformité avec la réglementation.

Pourquoi cinq éoliennes et non quatre ?

3 variantes ont été étudiées, à 4, 5 et 6 éoliennes. Lors de l'étude des variantes, la variante choisie est celle de moindre impact, dans le cas présent, celle à 5 machines. Cette variante permet une production élevée tout en évitant les enjeux forts de la zone, elle permet également d'utiliser un maximum les chemins déjà existants pour limiter la création de nouveaux chemins.

Les retombées locales sont-elles négociables ?

Les retombées locales sont issues des taxes réglementaires, elles sont donc non négociables.

Pour le parc éolien de Paudy les retombées financières sont* :

Retombées fiscales annuelles	Pour 5 éoliennes de 5.7 MW
Commune de Paudy	55 600€
Communauté de communes du Pays d'Issoudun	128 100€
Département de l'Indre	81 700€
Etat	7 400€

*Simulation faite le 05 mai 2021 et basée sur les dispositions fiscales de 2019 pour 5 éoliennes de 5.7MW

Pourquoi un tel intérêt pour les chauves-souris dans vos études par rapport aux autres espèces ?

On sait que les oiseaux et les chauves-souris sont plus sensibles à l'éolien. Dans le Berry, il existe une forte problématique sur les chauves-souris, moins sur les oiseaux contrairement à d'autres régions. Lors de l'étude environnementale, toutes les espèces sont étudiées sur un cycle écologique complet d'un an par un bureau d'études indépendant.

Quand connaîtra-t-on la puissance réelle du parc ?

Nous vous la communiquerons dès qu'elle sera décidée dans une lettre d'information distribuée à l'ensemble des habitants.

Quelle est la durée de vie d'un parc éolien ?

Aujourd'hui la durée de vie d'un parc éolien est entre 25 et 30 ans.

Le béton est-il enlevé intégralement ? Quel volume de béton cela représente ?

Oui, le béton est intégralement enlevé, l'arrêté du 22 juin 2020 oblige désormais à l'exploitant du parc éolien **l'excavation totale des fondations**. Le volume de béton est adapté à chaque éolienne en fonction des caractéristiques du modèle et de celles du terrain (type de sol, topographie,...). On estime que ce volume est entre 500 et 800 m³ par éolienne.

Que se passe-t-il pour le démantèlement si la société fait faillite ?

L'article L553-3 Code de l'environnement précise : « **L'exploitant** d'une installation produisant de l'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent **est responsable de son démantèlement et de la remise en état du site** à la fin de l'exploitation. Au cours de celle-ci, **il doit constituer les garanties financières nécessaires.** »

Ces garanties financières sont obligatoires, si elles ne sont pas constituées lors du dépôt du dossier, le Préfet refusera d'étudier le projet éolien. Ces garanties permettent dans le cas où il y aurait une faillite de l'entreprise, d'être prélevées par le Préfet pour financer le démantèlement du parc éolien. Ces garanties sont :

Puissance de l'éolienne	Montant des garanties financières (/éolienne)
≤ 2 MW	50 000 €
> 2 MW	50 000 € + 10 000 € / MW supplémentaire

Exemples :

- Pour une éolienne de 2 MW, le montant du dépôt est de 50 000€.
- Pour une éolienne de 3 MW, le montant du dépôt est de 60 000€

En aucun cas le démantèlement est à la charge de la mairie ou des propriétaires des parcelles sur lesquelles le projet éolien est exploité.

Les mesures choisies (classées par thématique et par nombre de votes).

Population et cadre de vie

1. Aménager la zone d'accueil de l'étang (éclairage et aire de camping-car) (7 votes)
2. Sécuriser les entrées des hameaux de Montbougrand et Poncet, pour limiter la vitesse des voitures traversant les hameaux (3 votes)
3. Enfouir le réseau électrique à Poncet (2 votes)

Amélioration énergétique

1. Remplacer la chaudière à fioul desservant les bâtiments communaux (mairie, école, salle des fêtes) (4 votes)
2. Installer une borne de recharge électrique avec un contrat Planète Oui et faire une zone de covoiturage (3 votes)
3. Installer des panneaux photovoltaïques sur le toit du chalet communal à l'étang (2 votes)
4. Installer des luminaires photovoltaïques à Poncet (1 vote)

Aménagement paysager

1. Installer des arbres variés avec des panneaux pédagogiques sur les chemins d'accès aux éoliennes (Parc de Paudy) (4 votes)
2. Rénover l'extérieur de l'église (2 votes)
3. Trois propositions arrivent au même rang :
 - Aménager le chemin de randonnée longeant la D27 entre Paudy et Vœu (1 vote)
 - Installer de grands poteaux sur les chemins de randonnée pour une meilleure lisibilité des panneaux (1 vote)
 - Aménager la Mortaigue (1 vote) :
 - Installer des panneaux d'information sur des parcelles communales et les sentiers de la zone
 - Planter des vignes, des chênes truffiers,...

Biodiversité

1. Planter des haies et arbres hauts (5 votes)
2. Proposer une bourse aux arbres avec un suivi des arbres plantés à l'entrée de Paudy et des hameaux (3 votes)
3. Installer des perchoirs pour les rapaces locaux (1 vote)

RWE

